

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la troisième (3<sup>e</sup>) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la quarante-cinquième (45<sup>e</sup>) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 27 janvier 2015 à 16 h, à la salle André-Surprenant (C-300-b).

Sont présents : M. Jean-François Cloutier  
Mme Caroline Chiasson  
M. Robert Drolet  
Mme Stéphanie Gareau  
M. Jacques Gariépy  
M. Charles-Étienne Gill  
M. Maxime Lefebvre  
Mme Josée Mérineau  
Mme Francine Paquette  
Mme Carole Rivest Turgeon (par téléphone)  
M. Pierre-Luc Tremblay (présent de 16 h 20 à jusqu'à 16 h 55)

Se sont excusés : Mme Johanne April  
M. Paul Calce  
Mme Marie-Josée Couillard  
M. Stéphane Gauthier  
M. Hubert Maisonneuve

Est absente : Mme Valérie Laplante

Sont invités : Mme Carole Bradley  
Mme Rolande Trudel  
M. Alain Charrette  
M. François Adam  
Mme Jean-Pascal Baillie  
Mme Nadine Le Gal  
Mme Chantal Henri  
M. Alain Aubuchon  
M. Stéphane Marcoux

En l'absence de MM. Pierre-Luc Tremblay et Stéphane Gauthier, Mme Francine Paquette souhaite la bienvenue à tous les membres et invités et les remercie de leur présence. Elle mentionne que M. Paul Calce a perdu sa mère en fin de semaine et il ne peut être ici ce soir. Au nom du Collège et des membres du conseil, elle tient à lui présenter ses plus sincères condoléances.

On doit procéder à la nomination d'un président d'assemblée et Mme Paquette mentionne qu'elle a pensé notre ancien président, M. Jacques Gariépy. Les membres sont tous d'accord avec cette suggestion. M. Gariépy accepte de présider la séance. Il constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée à 16 h 10. Mme Diane Bournival agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Le président propose d'adopter l'ordre du jour ci-après, tel qu'il a été envoyé hier, avec les permutations afin que les points de décision soient traités avant les points d'information et qu'il y ait ajout de « rapport KPMG – Secor » au point 03.03.15 :

### **Ordre du jour**

- 03.02.01 Adoption de l'ordre du jour
- 03.02.02 Résolution - Approbation du bilan, de la planification et de la demande de renouvellement de mandat de l'Institut du transport avancé du Québec (ITAQ)
- 03.03.03 Résolution – Contrat de gestion du CCTT en transport avancé par l'Institut du véhicule innovant (IVI)
- 03.03.04 Résolution – Politique du calendrier scolaire
- 03.03.05 Résolution – Calendriers scolaires 2015-2016
- 03.03.06 Résolution – Politique institutionnelle de développement des collections de la bibliothèque
- 03.03.07 Résolution – Règlement numéro 17 sur les droits afférents aux services d'enseignement
- 03.03.08 Résolution – Budget de fonctionnement révisé 2014-2015
- 03.03.09 Adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 novembre 2014 et de celle tenue le 16 décembre 2014
- 03.03.10 Suites aux procès-verbaux
- 03.03.11 Examen du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif tenue les 14 novembre, 3 décembre, 12 décembre 2014 et 13 janvier 2015
- 03.03.12 Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études
- 03.03.13 Rapport de la Commission des études
- 03.03.14 Information – Audit de la Commission d'évaluation des études collégiales portant sur le dossier de l'assurance qualité
- 03.03.15 Information – Rapport KPMG - Secor (Contribution économique des cégeps et des Centres collégiaux de transfert de technologies)
- 03.03.16 Divers (avis de motion pour la modification des règlements nos 4, 7 et 8)
- 03.03.17 Informations
- 03.03.18 Levée de la séance.

### **03.02.01 Adoption de l'ordre du jour**

M. Charles-Étienne Gill, appuyé par M. Jean-François Cloutier, propose :

« d'adopter l'ordre du jour, avec les permutations proposées et l'ajout du rapport KPMG – Secor au point 15, tel qu'il a été mentionné par le président ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**03.02.02      Résolution - Approbation du bilan, de la planification stratégique et de la demande de renouvellement de mandat de l'Institut du transport avancé du Québec (ITAQ)**

CONSIDÉRANT que le bilan de l'ITAQ couvre la période allant de 2009 à juin 2014 et qu'au cours de ces années, la filière du transport avancé a commencé à se structurer, le gouvernement du Québec a mis en place son tout premier plan d'action 2011-2020 québécois sur les véhicules électriques tandis que la grande majorité des manufacturiers automobiles commercialisait une voiture électrique ou hybride rechargeable.

CONSIDÉRANT que le bilan de l'ITAQ est présenté et qu'on peut y voir les nombreux changements connus par l'ITAQ au cours de cette période incluant le partenariat avec le Centre national en transport avancé (CNTA).

CONSIDÉRANT que les projets de l'ITAQ sont axés vers l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules, la réduction des gaz à effet de serre (GES) et des émissions polluantes et valorisent les sources d'énergie renouvelables dans le secteur du transport terrestre.

CONSIDÉRANT que l'ITAQ offre des services spécialisés couvrant les secteurs d'activités suivants : tractation électrique et hybride, efficacité énergétique et intelligence véhiculaire.

CONSIDÉRANT que le secteur du transport avancé doit toujours s'adapter afin de faire face aux défis qui se dressent devant lui, telles normes et réglementations plus sévères, besoins changeants de la clientèle, enjeux environnementaux, préoccupations grandissantes reliées à la sécurité énergétique, mondialisation des marchés, compétition venant des économies émergentes.

CONSIDÉRANT que pour faire face à ces enjeux, l'innovation est la clef du succès et que, dans ce contexte et avec l'intégration des activités du CNTA, organisme œuvrant également au développement des solutions technologiques visant à réduire l'empreinte du transport, l'Institut du véhicule innovant (IVI) contribuera de façon importante au développement économique et social du Québec dans le domaine du transport avancé.

CONSIDÉRANT que la filière du véhicule innovant se situe dans le domaine de l'innovation radicale dont les technologies modifient les habitudes de certains corps de métiers comme les premiers répondants ou encore les mécaniciens et que lors de son dernier mandat, l'ITAQ a participé au diagnostic sectoriel sur les besoins en formation pour le secteur du transport terrestre avancé en collaboration avec le Service de la formation continue du CSTJ et que l'IVI participera comme expert de contenu à la préparation de formations.

CONSIDÉRANT que l'IVI a également pour objectif de se rapprocher des organismes sociaux et environnementaux comme Equiterre, Roulez électrique et l'AVEQ en se positionnant comme un formateur et expert technique dans les événements de sensibilisation reliés aux véhicules électriques.

CONSIDÉRANT que la planification quinquennale déposée pour la période 2015-2020 est basée sur les enjeux stratégiques suivants : réussir l'intégration des deux centres d'activités,

être un leader de l'innovation des véhicules, diversifier ses sources de financement, adapter ses expertises à l'évolution des marchés et augmenter ses retombés sur la formation.

CONSIDÉRANT que ce plan permettra aux membres de l'équipe de l'IVI de cibler leurs actions de façon à favoriser le développement de l'Institut et à renforcer son positionnement au sein de secteur du transport avancé.

CONSIDÉRANT qu'un sommaire du bilan des activités de l'ITAQ pour la période 2009-2014 est présenté aux membres, accompagné du plan quinquennal 2015-2020 de l'Institut ainsi que de la demande en vue du renouvellement de la reconnaissance d'un CCTT par le directeur de l'ITAQ.

CONSIDÉRANT que le mandat de l'institut du transport avancé du Québec, qui sera géré incessamment par l'institut du véhicule innovant (IVI), arrivera à échéance en 2015 et que la demande en vue du renouvellement sera déposée au Ministère au cours des prochains jours.

M. Maxime Lefebvre, appuyé par Mme Caroline Chiasson, propose :

« d'entériner le bilan des activités de l'Institut du transport avancé du Québec (ITAQ) pour la période allant de 2009 à 2014 ainsi que la planification stratégique quinquennale (2015-2020) de l'Institut du véhicule innovant (IVI) et d'approuver la demande en vue du renouvellement de la reconnaissance de l'Institut du transport avance à titre de Centre collégial de transfert de technologies (CCTT) dont la gestion sera sous peu confiée à l'Institut du véhicule innovant (IVI), le tout tel que présenté par le directeur de l'ITAQ ».

### **C.A. 33 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **03.03.03 Contrat de gestion du CCTT en transport avancé par l'Institut du véhicule innovant (IVI)**

CONSIDÉRANT qu'un organisme sans but lucratif a été créé, l'Institut du véhicule innovant (IVI) afin de gérer l'ITAQ, le centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en transport avancé du Collège.

CONSIDÉRANT que les activités et ressources du Centre national en transport avancé (CNTA) seront intégrées et gérées par l'IVI.

CONSIDÉRANT qu'un projet de contrat de gestion a été rédigé, basé sur le modèle proposé par le réseau Trans-Tech et répondant aux conditions du MESRS.

CONSIDÉRANT la complexité du dossier et les ententes qui découleront du transfert de la gestion du CCTT en transport avancé du Collège à l'IVI et que le comité exécutif pourrait agir à

titre de comité consultatif pour l'examen et la signature des diverses ententes connexes au contrat de gestion du CCTT en transport avancé.

CONSIDÉRANT que le comité exécutif, lors de la réunion tenue le 20 janvier dernier, a examiné la planification stratégique de l'IVI et le projet de contrat de gestion et qu'il recommande aux membres du conseil d'administration de les entériner.

M. Robert Drolet, appuyé par Mme Stéphanie Gareau, propose :

« d'entériner le contrat de gestion du Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en transport avancé (ITAQ) du Cégep de Saint-Jérôme à l'Institut du véhicule innovant (IVI), tel qu'il appert du projet de contrat de gestion présenté par le directeur de l'Institut du transport avancé du Québec (ITAQ), sous réserve de l'approbation du MESRS ;

qu'il y ait validation du montant de couverture d'assurance responsabilité civile ainsi que l'ajout de la participation de l'IVI au programme de prévention à l'intérieur d'une des ententes ; et

de mandater le comité exécutif du Collège afin qu'il agisse à titre de comité consultatif et qu'il examine et entérine les ententes accessoires au transfert de la gestion du Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en transport avancé (ITAQ) du Collège à l'Institut du véhicule innovant (IVI) et d'autoriser deux officiers du collège, membres du comité exécutif, à signer toutes les ententes et documents utiles, afin de donner plein et entier effet à la présente résolution ».

#### **C.A. 34 (2014-2015)**

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **03.03.04            Résolution – *Politique du calendrier scolaire***

CONSIDÉRANT qu'une *Politique du calendrier scolaire* a été élaborée par la Direction des études qui doit émettre un calendrier scolaire réparti sur 15 semaines de cours (75 jours), permettant à chaque enseignant d'organiser ses activités d'enseignement, et qui doit comprendre également 7 jours d'évaluation, dont une journée qui sera consacrée à l'Épreuve uniforme de français.

CONSIDÉRANT que dans tous les cours comportant une évaluation commune à la 16<sup>e</sup> semaine ou des activités obligatoires en dehors des cours prévus au calendrier, les étudiants devront avoir été libérés d'un temps équivalent à la durée de l'évaluation commune ou des activités obligatoires au cours de la session.

CONSIDÉRANT que cette politique fixe la date de début et de fin de chaque session, de la semaine relâche des étudiants, de la période d'évaluation commune et de la remise de notes.

CONSIDÉRANT que cette politique a reçu l'avis favorable de la Commission des études le 21 janvier 2015.

CONSIDÉRANT que cette politique est présentée aux membres du Conseil d'administration aux fins d'approbation par un membre de la direction des études.

M. Charles-Étienne Gill, appuyé par Mme Josée Méryneau, propose :

« d'adopter la *Politique du calendrier scolaire*, telle qu'elle a été présentée par le directeur adjoint des études à l'organisation et au cheminement scolaires ».

#### **C.A. 35 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **03.03.05 Résolution – Adoption des calendriers scolaires 2015-2016**

CONSIDÉRANT la présentation des calendriers scolaires pour adoption et que ceux-ci tiennent compte du *Règlement sur le régime des études collégiales*.

CONSIDÉRANT que les calendriers scolaires des différentes sessions de l'année scolaire 2015-2016 du Cégep de Saint-Jérôme et de ses Centres collégiaux ont été présentés à la Commission des études, laquelle a émis un avis favorable à l'égard de ceux-ci.

CONSIDÉRANT que ces calendriers scolaires sont présentés par le directeur adjoint des études à l'organisation et au cheminement scolaires.

M. Charles-Étienne Gill, appuyé par M. Jean-François Cloutier, propose :

« d'adopter les calendriers scolaires 2015-2016 du Cégep de Saint-Jérôme et de ses deux Centres collégiaux (Mont-Tremblant et Mont-Laurier), tels qu'ils ont été présentés par le directeur adjoint des études à l'organisation et au cheminement scolaires du Cégep de Saint-Jérôme, en conformité avec le *Règlement sur le régime des études collégiales* ».

#### **C.A. 36 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**03.03.06          Résolution – *Politique institutionnelle de développement des collections de la Bibliothèque***

M. Jean-Pascal Baillie mentionne que les travaux reliés à cette politique ont été réalisés sous la supervision de Mme Marie-Andrée Trudel, actuellement à la retraite. Mme Raymonde Trudel présente les principaux points et objectifs de cette politique, qui sera un outil de référence et de communication.

Lors de la présentation, une discussion a lieu concernant l'aspect promotionnel de la Bibliothèque, qui devrait ressortir de cette politique. M. Baillie répond que l'article 1.1.4 se lit comme suit : « de constituer, de maintenir et de faciliter l'accès à des collections de documents » et « d'en faire la promotion » sera ajouté.

CONSIDÉRANT qu'une *Politique institutionnelle de développement des collections de la Bibliothèque* a été rédigée par la direction des études et présentée à la commission des études, laquelle a émis un avis favorable à son égard.

CONSIDÉRANT que cette politique détermine le cadre de référence, les lignes directrices et les orientations utiles à la sélection, à l'acquisition et à l'élagage des ressources documentaires de la Bibliothèque du Cégep de Saint-Jérôme et des centres de documentation des centres collégiaux de Mont-Tremblant et de Mont-Laurier.

CONSIDÉRANT qu'on entend par collection de la Bibliothèque les documents acquis selon des critères thématiques afin de constituer un fond documentaire dans des domaines particuliers et limités de la connaissance pour répondre à des besoins informationnels spécifiques.

CONSIDÉRANT que cette politique traite du partage des responsabilités, des critères d'acquisition et de considérations légales.

CONSIDÉRANT que cette politique modifiée a reçu l'avis favorable unanime de la commission des études le 30 avril 2014.

CONSIDÉRANT que cette politique est présentée aux membres du conseil d'administration aux fins d'approbation par un membre de la direction des études.

M. Charles-Étienne Gill, appuyé par M. Jean-François Cloutier, propose :

« d'adopter la *Politique institutionnelle de développement des collections de la Bibliothèque*, telle qu'elle a été présentée par le directeur adjoint des études aux ressources didactiques et à la gestion des programmes ».

**C.A. 37 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité

**03.03.07      Résolution – Règlement numéro 17 sur les droits afférents aux services d'enseignement**

Considérant que le règlement numéro 17 régit les droits afférents aux services d'enseignement et que ce règlement est conforme aux directives reçues du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS).

Considérant que les modifications proposées ont été soumises à la Commission des études, qui a émis un avis favorable.

Considérant qu'il est requis par la Loi des collèges d'enseignement général et professionnel, le règlement sur les droits afférents aux services d'enseignement de transmettre au Ministère, une copie du règlement modifié suite à l'adoption, par le Conseil d'administration, des modifications proposées.

M. Maxime Lefebvre, appuyé par M. Jean-François Cloutier, propose :

« d'approuver les modifications proposées et apportées au Règlement numéro 17 Droits afférents aux services d'enseignement, telles qu'elles ont été présentées par le directeur adjoint des études à l'organisation et au cheminement scolaires ».

**C.A. 38 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**03.03.08      Résolution – Budget de fonctionnement révisé 2014-2015**

Des rencontres ont eu lieu entre la direction des finances et des membres du personnel d'encadrement responsables de postes budgétaires pour effectuer la révision de leur budget de fonctionnement pour l'année 2014-2015 afin de diminuer l'impact des coupures budgétaires effectuées.

CONSIDÉRANT que le montant des coupures du gouvernement est connu.

CONSIDÉRANT que cette révision a été complétée en décembre 2014 et elle montre un écart entre les dépenses et les revenus qui se chiffre à (984 494)\$.

CONSIDÉRANT la présentation de la révision du budget de fonctionnement 2014-2015 effectuée par la directrice des finances.

CONSIDÉRANT que cette révision résulte sur un écart défavorable entre le budget préliminaire et qu'il faut modifier les affectations du solde de fonds comme suit : l'affectation du solde de fonds portant le numéro C.A.7 (2014-2015) qui passe de 624 000 \$ à 984 500 \$ et celle

effectuée pour le projet d'agrandissement qui porte le numéro C.A. x (2014-2015) passera de 1 100 000 \$ à 700 000 \$.

M. Jean-François Cloutier, appuyé par M. Caroline Chiasson, propose :

« d'approuver le budget de fonctionnement révisé pour l'année 2014-2015, tel qu'il a été présenté par la direction des finances ; et

de modifier les affectations du solde de fonds effectuées en vertu des résolutions C.A. 7 (2014-2015) le 30 septembre 2014 de 624 000 \$ et de l'augmenter à 984 500 \$ afin de permettre l'équilibre budgétaire et C.A. 22 (2014-2015) le 25 novembre 2014 pour l'agrandissement du Collège, laquelle passera de 1 100 000 \$ à 700 000 \$ ».

#### **C.A. 39 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité

#### **03.03.09 Adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 novembre 2014 et de celle tenue le 16 décembre 2014**

Comme les membres du conseil ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, la secrétaire est dispensée de la lecture de celui-ci.

Mme Josée Méryneau, appuyée par Mme Caroline Chiasson, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 25 novembre 2014, tel qu'il a été présenté »

M. Jean-François Cloutier, appuyé par Mme Josée Méryneau, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 16 décembre 2014, tel qu'il a été présenté, en enlevant un des « o » dans Joohanne April, à la dernière page. »

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **03.03.10 Suites au procès-verbal des assemblées du 25 novembre et 16 décembre 2014**

Mme Francine Paquette mentionne que le souper d'huîtres tenu au Fairmont de Mont-Tremblant a rapporté la somme de 25 000 \$ et que les billets de ski se sont envolés rapidement. Le redressement de la situation de la Fondation semble bien s'effectuer.

Une rencontre a eu lieu avec le maire de Mirabel afin de l'informer des démarches entreprises pour nous départir du Manoir Belle-rivière.

M. Jean-François quitte la réunion vers 17 h 50.

### **03.03.11 Examen du procès-verbal des réunions du comité exécutif tenues les 14 novembre, 3 décembre, 12 décembre 2014 et 13 janvier 2015**

Mme Paquette demande si les membres ont des questions relatives aux sujets qui furent étudiés lors des réunions du comité exécutif tenues les 14 novembre, 3 décembre et 12 décembre 2014 ainsi que le 13 janvier 2015 et des réponses sont données à celles-ci.

### **03.03.12 Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études**

#### **Président**

M. Gariépy mentionne que le M. Tremblay étant parti, aucun rapport ne sera présenté.

#### **Directrice générale**

Mme Paquette présente M. Stéphane Marcoux, nouveau directeur des ressources matérielles, qui s'adresse brièvement aux membres et invités. Il a assisté aux rencontres avec les professionnels pour les travaux d'agrandissement. Mme Paquette mentionne qu'il y a, à l'intérieur du financement accordé pour l'agrandissement, un montant pour le réaménagement des espaces (d'environ 1,8 M\$) et on prévoit entreprendre les travaux d'excavation dès que les étudiants auront terminé la session. Elle mentionne également qu'un montant additionnel de 2,3M devrait être accordé pour les travaux de construction du sous-sol de l'édifice et que ce nouveau financement devrait être confirmé incessamment tout comme l'acceptation du devis pédagogique révisé à 4 300 étudiants.

Une rencontre a eu lieu le 22 janvier dernier avec le ministre Bolduc afin de discuter de l'obtention d'un statut permanent pour le Centre collégial de Mont-Tremblant et un dénouement favorable semble pouvoir être envisageable. Mme Paquette invite les membres à se rendre à la Polyvalente, le lendemain (28 janvier), pour l'annonce de la ville ou région qui sera l'hôte des Jeux du Québec d'hiver 2017. En terminant, elle mentionne que le Collège et les Centres d'activités physiques Rivière-du-Nord (CREPS) ont procédé, le 13 janvier, à l'inauguration officielle de la piscine entièrement rénovée, avec un investissement de 2,3 M\$ et la participation du MELS, du Collège et surtout, celle de la communauté utilisatrice.

#### **Directrice des études**

Comme Mme Rivest Turgeon assiste à l'assemblée par téléphone, elle mentionne qu'elle livrera son rapport lors de la prochaine séance.

**03.03.13 Rapport de la commission des études**

M. Cloutier ayant quitté, M. Charles-Étienne Gill mentionne que les membres ont déjà reçu le rapport et les avis y apparaissant ont été traités durant la présente séance.

**03.03.14 Information – Audit de la Commission d'évaluation des études collégiales (CÉEC) portant sur le dossier de l'assurance qualité**

Mme Paquette mentionne que les représentants de la CÉEC seront présents au début du mois de mars et ils désireront rencontrer des membres du conseil. Un courriel sera envoyé avec les détails et les membres volontaires pourront donner leur nom pour cette rencontre.

**03.03.15 Information – Rapport KPMG - Secor (Contribution économique des cégeps et des CENTRES COLLÉGIAUX DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE**

De par leur mission d'enseignement et les services qu'ils offrent aux organismes et aux entreprises, le Cégep de Saint-Jérôme (CSTJ) et ses campus de Mont-Tremblant et de Mont-Laurier constituent des acteurs clés du développement économique et social de la région. C'est en effet ce que révèle l'étude « La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie », publiée en novembre par KPMG-SECOR. Des chiffres seront présentés pour l'apport spécifique du CSTJ.

**03.03.16 Divers (avis de motion pour la modification des règlements nos 4, 7 et 8)**

Mme Bournival dépose les avis de motion pour la modification des règlements nos 4, 7 et 8 qui seront traités lors de la prochaine séance.

**03.03.17 Informations**

Aucune autre information n'est présentée.

**03.03.18 Levée de la séance.**

M. Maxime Lefebvre, appuyé par Mme Caroline Chiasson, propose :

« la levée de la séance ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance est levée à 18 h 01.